

Assurance EIP avec volet assurance Branche 21 et volet assurance Branche 23

En bref

Belfius Business Manager Flex est un Engagement Individuel de Pension sous la forme d'une assurance-vie, commercialisée par Belfius Insurance SA, entreprise d'assurance de droit belge, agréée sous le n°37 pour exercer les activités «Vie». Le contrat peut être souscrit par une société au bénéfice de son ou ses dirigeants en vue de la **constitution d'un capital pension**. Les primes payées peuvent être comptabilisées dans les charges pour les besoins de l'impôt des sociétés, mais dans certaines limites (la «règle des 80%»).

Vous pouvez aussi opter pour un **capital minimum en cas de décès**.

Des **garanties complémentaires** sont par ailleurs possibles en cas d'incapacité de travail pour cause de maladie ou d'accident du chef d'entreprise.

Pour la constitution de la réserve destinée au(x) chef(s) d'entreprise, il est possible d'investir la(les) prime(s) dans une assurance Branche 21, dans une assurance Branche 23, ou selon une libre répartition entre ces deux assurances.

L'assurance Branche 21 offre un **taux d'intérêt garanti** ainsi que la **garantie du capital**.

Via l'assurance Branche 23, vous investissez dans **différents fonds de tiers réputés, par l'intermédiaire de fonds d'investissement internes**. Cette assurance présente un potentiel de rendement intéressant. Il s'agit d'un contrat sans protection du capital ni rendement garanti. Le choix s'étend actuellement à 19 fonds:

- 5 fonds d'actions: BI Templeton Asian Smaller Co A EUR, BI BlackRock Global Funds European A2, BI Robeco US Large Cap Equities D, BI Aberdeen Global Japanese Eq F A2 EUR, BI Invesco Pan European Structured Eq A.
- 3 fonds obligataires: BI Fidelity F Emerging Market Debt A acc, BI Templeton Glob. Total Return Fund A EUR H1
- 11 fonds mixtes: BI Carmignac Patrimoine A, BI Ethna Fund Aktiv T, BI JPMorgan Global Income Fund A (acc) EUR, BI BlackRock GF Global Allocation A2 EUR, BI Flossbach v Storch – Multiple Opp II RT, BI Ethna Dynamisch T, BI Invesco Global Income Fund, BI Capital Group Global allocation Fund H, BI R Valor, BI Allianz Dynamic MA Strategy 75, BI Echiquier Artv
- 1 fonds monétaire: BI Money Market Euro.

La valeur de ces fonds est libellée en euros.

Vous trouverez à la page suivante davantage d'informations sur la politique d'investissement des différents fonds.

belfius.be propose des informations détaillées concernant la composition des fonds, leur stratégie d'investissement, leur classe de risque et leur valeur d'inventaire.

Vous trouverez de plus amples informations sur cette assurance dans la fiche produit détaillée, dans les conditions générales et le règlement de gestion des fonds

Une assurance flexible en vue de la constitution d'un capital pension pour le chef d'entreprise, avec une prime déductible pour la société.

■ Rendement potentiel supplémentaire via un choix de fonds

L'assurance vous permet de choisir le risque que vous souhaitez prendre en investissant le capital. Une partie des primes nettes versées peut être investie dans une **assurance Branche 21 à taux d'intérêt garanti**. Le **taux est garanti par versement jusqu'à la fin du contrat; il diffère selon la durée restant à courir jusqu'à la date finale du contrat**. Vous pouvez investir une autre partie des primes nettes dans une **assurance Branche 23, par l'intermédiaire des fonds d'investissement internes** qui investissent dans des produits de gestionnaires de fonds renommés. Ces fonds sont sélectionnés sur la base de leur performance passée et pour le **potentiel d'accroissement intéressant** qu'ils offrent dans les conditions actuelles du marché. Ces fonds présentent un **beau potentiel de rendement**. Le rendement et le capital de ces fonds ne sont pas garantis.

■ Atouts fiscaux

Votre société paie les primes. Celles-ci sont **déductibles en tant que charges dans le chef de la société**, dans les limites de la règle des 80%. Vous pouvez aussi verser des primes pour les années antérieures via un «Backservice».

De plus la réserve constituée reste acquise en cas de démission ou licenciement d'un dirigeant, de fusion ou de faillite de la société.

Au terme du contrat, vous percevez une rémunération différée sous la forme d'un capital pension unique. Il n'y a donc pas de taxation annuelle à l'impôt des personnes physiques, et les primes versées ne sont pas soumises aux cotisations sociales. Le capital payé fait l'objet d'un impôt unique relativement bas (voir les détails au verso).

■ Un investissement flexible

Moyennant l'application de la règle des 80%, la ou les primes maximales sont versées suivant la **périodicité choisie** (p. ex. chaque mois, chaque trimestre, tous les six mois, une fois par an). Votre société peut aussi verser moins que le maximum en fonction des liquidités dont elle dispose et/ou de son bénéfice annuel afin d'optimiser l'impôt des sociétés. Le «backservice» permet de tirer plus tard encore le meilleur parti de la déduction fiscale suivant la règle des 80%.

Par exemple, en fonction de la situation du marché ou de l'horizon d'investissement, vous pouvez **déterminer la part de la prime à investir dans l'assurance Branche 21 et dans l'assurance Branche 23**. **À l'intérieur du volet Branche 23, il est possible de choisir la pondération de chaque fonds**. Belfius propose 2 portefeuilles types, mais la composition du portefeuille est libre.

Vous pouvez modifier la répartition entre l'assurance Branche 21 et l'assurance Branche 23 à tout moment, de même que la pondération des différents fonds dans l'assurance Branche 23. Cela s'applique à **toute la réserve acquise** ainsi qu'aux **nouveaux versements**. Vous pouvez p. ex. convertir (partiellement) la réserve de la Branche 23 en assurance Branche 21 pour **préserver les bénéfices réalisés par les fonds d'investissement de l'assurance Branche 23**. Une autre possibilité consiste à **transférer les bénéfices vers des fonds plus défensifs ou vers le fonds monétaire de l'assurance Branche 23**. Dans un premier temps, le **transfert (partiel) de la réserve entre l'assurance Branche 21 et l'assurance Branche 23, ou inversement, ainsi qu'entre les fonds de l'assurance Branche 23 n'est pas possible**.

Par ailleurs, tout contrat EIP peut être entièrement façonné sur mesure.

■ Possibilité de financement immobilier

À certaines conditions, vous pouvez demander une **avance** sur le contrat EIP (uniquement sur le volet assurance Branche 21) pour acheter, construire ou transformer un bien immobilier. Le contrat peut aussi être donné en **gage** d'un crédit immobilier. Cela ouvre ici encore de nombreuses possibilités d'optimisation fiscale.

■ Garanties complémentaires

Des garanties complémentaires peuvent être souscrites, moyennant des primes déductibles dans le chef de la société. Vous pouvez p. ex. prévoir une **garantie complémentaire décès**: un capital déterminé est payé à un ou plusieurs bénéficiaires en cas de décès avant la fin du contrat. Vous pouvez aussi vous protéger des conséquences financières d'une **incapacité de travail pour cause d'accident ou de maladie**. Ces garanties complémentaires apportent une plus grande sérénité.

■ Protection de vos héritiers

Si vous veniez à décéder avant la date d'échéance, la réserve du contrat, éventuellement majorée d'un capital décès complémentaire, sera versée au(x) bénéficiaire(s) désigné(s). Cette assurance vous ouvre donc de larges possibilités de **planification successorale en cas de décès prématuré**.

Comment souscrire?

Vous pouvez souscrire un contrat Belfius Business Manager Flex dans votre agence Belfius.

Plus d'infos sur Belfius Business Manager Flex

FRAIS

Frais d'entrée

Maximum 6% sur chaque prime.

Commission de rachat

En cas de rachat (total ou partiel) de la réserve, autorisé à partir de l'âge de 60 ans, la compagnie demande une commission de rachat de 5% ainsi que, pour ce qui concerne le volet Branche 21, une possible indemnité conjoncturelle de sortie (comme spécifié dans les Conditions Générales).

La commission de rachat de 5% est réduite à 4%, 3%, 2% ou 1% selon que l'opération est effectuée dans la 4^e, la 3^e, la 2^e ou la dernière année avant la date de fin contractuelle, et elle n'est jamais inférieure à 75 euros (indexé, base 1988 = 100).

Frais en cas de transfert de fonds d'investissement internes dans le volet Branche 23

Chaque transfert entraîne des frais à hauteur de 1% de la valeur transférée.

Une fois tous les 12 mois, un transfert peut être exécuté sans frais.

Frais en cas de transfert de la Branche 21 à la Branche 23 ou inversement

Chaque transfert entraîne des frais à hauteur de 1% de la valeur transférée.

Durant les 5 dernières années du contrat, 1 fois tous les 12 mois, un transfert peut être exécuté sans frais du volet Branche 23 au volet Branche 21.

En cas de transfert du volet Branche 21 au volet Branche 23, la compagnie pourra demander une indemnité conjoncturelle de transfert interne comme spécifié dans les Conditions Générales.

Frais de gestion:

- Assurance Branche 21: 0,01%/mois sur la réserve acquise.
- Assurance Branche 23: maximum 0,75%/an pour les fonds d'actions, maximum 0,55% par an pour les fonds mixtes, maximum 0,35%/an pour les fonds obligataires. Ces frais sont imputés par l'assureur et calculés sur la valeur d'inventaire. L'assureur ne comptabilise pas de frais de gestion sur les fonds de liquidités.

ASPECTS FISCAUX:

- Le traitement fiscal dépend de votre situation individuelle et est susceptible d'évoluer à l'avenir.
 - Taxe de 4,4% (9,25% en cas d'incapacité de travail) sur la prime versée.
 - Avantage fiscal moyennant le respect des conditions légales et dans la mesure où les capitaux générés en cas de vie (obtenus via les primes), exprimés en intérêts annuels et pension légale comprise, ne dépassent pas 80% du dernier salaire brut normal, compte tenu d'une durée normale de l'activité professionnelle.
 - Cotisation Wijninckx: une cotisation spéciale de sécurité sociale de 3% sera due dès que la somme de la pension légale et de la pension complémentaire dépasse l' "objectif de pension".
 - Paiements de pension:
 - Cotisation INAMI 3,55%: sur le montant total versé
 - Cotisation de solidarité de 0% à 2%: sur le montant total versé
 - Capital versé à partir du 1-7-2013, constitué par les cotisations de la société: impôt de 20%* à 60 ans, 18%* à 61 ans, 16,50% à partir de 62 ans, 10%** sous conditions à partir de l'âge légal de la pension (actuellement 65 ans) (+ taxes communales). Un précompte professionnel sera retenu.
 - Participation bénéficiaire/répartition bénéficiaire (assurance Branche 23) exonérée de l'impôt des personnes physiques moyennant le respect des conditions légales
 - Paiement sous forme de rente: outre la taxe ci-dessus, précompte mobilier de 30% sur 3% du capital déclaré
 - Paiement en cas de décès:
 - Cotisation INAMI 3,55%: sur le montant total versé
 - Cotisation de solidarité de 0% à 2%: sur le montant total versé
 - Capital constitué par les cotisations de la société: impôt de 16,5% ou sous conditions 10%** (+ taxes communales). Un précompte professionnel sera retenu.
 - Participation bénéficiaire/répartition bénéficiaire exonérée de l'impôt des personnes physiques moyennant le respect des conditions légales.
 - Paiement sous forme de rente après retenue de l'impôt sur le capital: outre la taxe ci-dessus, précompte mobilier de 25% sur 3% du capital déclaré.
 - Droits de succession.

* 16,5% si paiement au moment de la pension légale

** pour autant que le dirigeant bénéficiaire (en cas de vie) ou que le dirigeant décédé soit resté actif professionnellement jusqu'à l'âge légal de la pension. Aujourd'hui, l'âge légal de la pension est de 65 ans; celui-ci sera relevé à 66 ans à partir de février 2025 et 67 ans à partir de février 2030. Tous droits, impôts ou taxes actuels ou futurs, applicables à ce contrat ou dus à l'occasion de son exécution, sont à la charge du preneur d'assurance ou de l'assuré ou des bénéficiaires.

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DES FONDS DE LA BRANCHE 23

BI Templeton Asian Smaller Co A EUR

Politique d'investissement: le fonds de placement interne investit dans le fonds Templeton Asian Smaller Companies Fund A Acc EUR (ISIN: LU0390135415) qui vise un accroissement du capital à long terme et investit principalement dans les actions cessibles et dans les certificats de dépôt de small-caps (petites capitalisations de moins de 2 milliards USD) qui sont établies en Asie et/ou qui déploient une part importante de leurs activités dans cette région. L'Asie regroupe, sans que cette liste soit limitative, les pays suivants: Bangladesh, Cambodge, Corée, Hong Kong, Inde, Indonésie, Malaisie, Pakistan, Philippines, République populaire de Chine, Singapour, Sri Lanka, Taïwan, Thaïlande, Vietnam, etc.

BI BlackRock Global Funds European A2

Politique d'investissement: le fonds d'investissement interne investit dans le fonds BlackRock Global Funds European A2 (ISIN: LU0011846440). Le fonds vise à optimiser le rendement en combinant croissance du capital et revenu des actifs du fonds. Le fonds investit au moins 70% du total de son actif en actions (et autres titres de participation) de sociétés domiciliées, ou exerçant la majeure partie de leurs activités, en Europe. L'Europe désigne ici tous les pays européens, y compris le Royaume-Uni, l'Europe de l'Est et les pays de l'ex-Union soviétique.

BI Invesco Pan European Structured Eq A

Politique d'investissement: le fonds de placement interne investit dans le fonds Invesco Funds-Invesco Pan European Structured Equity Fund A Acc (ISIN: LU0119750205). L'objectif d'investissement du fonds est la croissance du capital à long terme. Le fonds a pour but d'investir principalement dans des actions de sociétés européennes ou des sociétés qui sont actives en Europe. Le fonds fait l'objet d'une gestion active sans qu'aucune contrainte ne lui soit imposée par un indicateur de référence.

BI Robeco US Large Cap Equities D EUR

Politique d'investissement: le fonds de placement interne investit dans le fonds Robeco US Large Cap Equities D EUR (ISIN: LU0474363974), qui investit à son tour dans de grandes entreprises aux États-Unis. Ce fonds se compose principalement d'actions affichant une capitalisation supérieure à 2 milliards USD. Son objectif est de prendre des positions quand les marchés s'orientent à la hausse et de conserver le capital quand ceux-ci baissent, au moyen d'une gestion active des risques.

BI Aberdeen Global Japanese Eq F A2 EUR

Politique d'investissement: le fonds de placement interne investit dans le fonds Aberdeen Global Japanese Equity Fund A2 Acc EUR (ISIN: LU0476876759). Ce fonds a pour vocation d'offrir un accroissement du capital à long terme en investissant dans des sociétés situées ou ayant des activités au Japon, cotées en Bourse. Le risque de change est couvert.

BI Fidelity F Emerging Market Debt A Acc

Politique d'investissement: le fonds de placement interne investit dans le fonds Fidelity Funds Emerging Market Debt A Acc EUR (ISIN: LU0238205289) et vise à réaliser des rendements et un accroissement du capital, en investissant principalement (au moins 70% des actifs) dans des titres de créance émanant de marchés émergents dans le monde entier. Le fonds peut aussi investir dans d'autres types de titres, dont les instruments de dette de marchés locaux, des titres à taux fixe, des actions et des obligations d'entreprise d'émetteurs évoluant sur un marché émergent ainsi que dans des obligations de moindre qualité. Les investissements se cantonnent, mais pas exclusivement, à l'Amérique latine, l'Asie du Sud-Est, l'Afrique et l'Europe de l'Est (Russie comprise) et le Moyen-Orient.

BI Templeton Glob. Total Return A Eur H1

Politique d'investissement: le fonds de placement interne investit dans le fonds Templeton Global Total Return A Acc EUR H1 (ISIN: LU0294221097). Le fonds a pour objectif de maximiser la performance globale de l'investissement en visant l'appréciation de la valeur de ses placements en USD et en réalisant des gains de change à moyen et long terme. Le fonds investit principalement dans un portefeuille de titres de créance et d'obligations à taux fixe et variable (y compris des titres de bonne qualité et de qualité inférieure à «investment grade») émis par des États, des entités publiques et des sociétés du monde entier, ainsi que dans certains instruments financiers dérivés à des fins de couvertures. Le risque de change de la valeur d'unité en USD convertie en euro est couvert. La durée du portefeuille est gérée activement.

BI JPMorgan Global Income A (acc) EUR

Politique d'investissement: le fonds de placement interne investit dans le fonds JPMorgan Investment Funds Global Income Fund A Acc EUR (ISIN: LU0740858229). Le fonds cherche à offrir un revenu régulier en investissant, à l'échelle mondiale, essentiellement dans un portefeuille de titres générateurs de revenus et en ayant recours aux instruments financiers dérivés. Le fonds investira essentiellement dans des titres de créance, des actions et des fonds d'investissement immobiliers (REIT). Les émetteurs de ces titres peuvent être établis dans un quelconque pays, y compris sur les marchés émergents. Le fonds peut

également investir dans d'autres actifs tels que, entre autres, des titres convertibles et des contrats de change à terme. Le fonds peut investir dans des titres de créance de catégorie inférieure à «investment grade» et des titres non notés.

BI Carmignac Patrimoine A EUR acc

Politique d'investissement: le fonds de placement interne investit dans Carmignac Patrimoine A Acc EUR (ISIN: FR0010135103). Le fonds est un fonds «diversifié» dont les moeurs de performance sont les suivants: Les actions: le fonds est exposé au maximum à 50% de l'actif net en actions internationales (toutes capitalisations, sans contrainte sectorielle ou géographique, pays émergents inclus dans la limite de 25% de l'actif net). Les produits de taux: l'actif net du fonds est investi de 50% à 100% en produits obligataires à taux fixe et/ou variable, publics et/ou privés et en produits monétaires. La notation moyenne des encours obligataires détenus par le fonds est au moins «Investment Grade». Les produits de taux des pays émergents ne dépasseront pas 25% de l'actif net. Le fonds peut utiliser en exposition et en couverture, les devises autres que la devise de valorisation du fonds.

BI BlackRock GF Global Allocation A2 EUR

Politique d'investissement: le fonds de placement interne investit dans le fonds BlackRock Global Funds – Global Allocation A2 EUR (ISIN: LU0171283459). Le fonds vise à optimiser le rendement en combinant croissance du capital et revenu des actifs du fonds. Le fonds investit à l'échelle mondiale au moins 70% du total de son actif dans des actions (et autres titres de participation) et des titres de créances dans des conditions de marché normales. Les titres de créances comprennent les obligations et les instruments du marché monétaire (c'est-à-dire des titres de créance à échéance à court terme). Il peut également détenir des dépôts et des liquidités.

BI Ethna - Dynamisch T

Politique d'investissement: le fonds de placement interne investit dans le fonds Ethna Dynamisch T (ISIN: LU0455735596). La politique d'investissement du fonds vise principalement à réaliser une plus-value intéressante en euros, en tenant compte des critères de stabilité de la valeur, de sécurité du capital et de liquidité de l'actif du fonds. Le fonds investit son actif dans des titres de toutes sortes, parmi lesquels figurent des actions, des obligations, des instruments du marché monétaire, des certificats, d'autres fonds et des dépôts à terme. L'investissement dans des certificats représentatifs de marchandises (p. ex. métaux précieux, matières premières) ne doit, à cet égard, pas excéder 20% de l'actif du fonds. La part des actions, des fonds en actions et des titres assimilés à des actions s'élèvera en principe à 70% au maximum de l'actif du fonds. L'investissement dans d'autres fonds ne doit pas dépasser 10% de l'actif du fonds. Le fonds peut avoir recours à des instruments financiers, dont la valeur dépend des cours futurs d'autres éléments d'actifs («produits dérivés») afin de couvrir ou d'accroître son actif.

BI Ethna Aktiv T

Politique d'investissement: le fonds de placement interne investit dans le fonds Ethna AKTIV T LU0431139764). L'objectif principal du fonds consiste à réaliser une plus-value intéressante en euros, en tenant compte des critères de stabilité de la valeur, de sécurité du capital et de liquidité de l'actif du fonds. Le fonds investit son actif dans des titres de toutes sortes, parmi lesquels figurent des actions, des obligations, des instruments du marché monétaire, des certificats et des dépôts à terme. La part en actions, fonds en actions et titres assimilables à des actions ne doit pas dépasser au global 49% de l'actif net du fonds. L'investissement dans d'autres fonds ne doit pas dépasser 10% de l'actif du fonds. L'acquisition est principalement axée sur des actifs d'émetteurs ayant leur siège dans un État membre de l'OCDE. Le fonds peut avoir recours à des instruments financiers, dont la valeur dépend des cours futurs d'autres éléments d'actifs («produits dérivés») afin de couvrir ou d'accroître son actif.

BI Flossbach v Storch - Multiple Opp II RT

Politique d'investissement: le fonds de placement interne investit dans le fonds Flossbach von Storch – Multiple Opportunities II RT (ISIN: LU1038809395). L'objectif de ce fonds consiste à réaliser une plus-value intéressante dans la devise du fonds en tenant compte du risque d'investissement. La stratégie d'investissement se fait sur la base d'une analyse fondamentale des marchés financiers mondiaux. Le fonds investit ses actifs dans des titres de toutes sortes, qui comprennent des actions, des obligations, des instruments du marché monétaire, des certificats, d'autres produits structurés (des obligations convertibles ou des obligations à bons de souscription), des fonds cibles, des produits dérivés, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des dépôts à terme. Maximum 20% des actifs nets du fonds peuvent être investis indirectement dans les métaux précieux. L'investissement dans d'autres fonds ne doit pas dépasser 10% de l'actif du fonds. Le fonds peut avoir recours à des instruments financiers dont la valeur dépend des cours futurs d'autres éléments d'actifs («dérivés») afin de couvrir ou d'accroître son actif.

BI Invesco Global Income Fund

Politique d'investissement: le fonds de placement interne investit dans le fonds BI Invesco Global Income Fund (ISIN: LU1097688714). Le Fonds a pour objectif de générer un rendement et une appréciation du capital sur le moyen à long terme. Le Fonds entend investir principalement dans des titres de créance (y compris des titres émis par des sociétés et des gouvernements), dont des obligations contingentes convertibles, ainsi que dans des actions de sociétés des quatre coins du monde. Le Fonds entend s'exposer à des titres de

créance notés «investment grade» (de qualité supérieure) et «non-investment grade» (de qualité inférieure), y compris des titres de créance en difficulté (titres en difficulté). Le Fonds fait un usage intensif des produits dérivés (instruments complexes) pour (i) réduire le risque et/ou générer du capital ou des revenus supplémentaires, et/ou (ii) atteindre ses objectifs d'investissement en produisant des effets de levier variables (c'est-à-dire en prenant une exposition au marché supérieure à sa valeur liquidative). Dans le respect de ses objectifs, le Fonds fait l'objet d'une gestion active sans qu'aucune contrainte ne lui soit imposée par un indice de référence. Tout revenu découlant de votre investissement sera réinvesti.

BI Capital Group Global Allocation Fund

Politique d'investissement: le fonds de placement interne investit dans le fonds BI Capital Group Global Allocation Fund (ISIN: LU1006076381). Le fonds cherche à atteindre trois objectifs équilibrés: une croissance du capital à long terme, la conservation du principal et un revenu actuel en investissant en actions et obligations ainsi que dans d'autres titres à revenu fixe du monde entier. Le fonds investit principalement dans des actions cotées et des obligations de qualité supérieure émises par des émetteurs privés et gouvernementaux, mais aussi dans d'autres titres à revenu fixe admis à la cote officielle ou négociés sur d'autres marchés réglementés. Le fonds n'utilise pas la vente à découvert ou l'effet de levier. Ce fonds est susceptible de ne convenir qu'aux investissements à long terme.

BI R Valor

Politique d'investissement: le fonds de placement interne investit dans le fonds BI R Valor (ISIN: FR0011253624). OPCVM de classification «diversifié», la SICAV a pour objectif de gestion la recherche de performance, sur une durée de placement recommandée de 5 ans minimum, par la mise en oeuvre d'une gestion discrétionnaire reposant notamment sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, taux) et sur la sélection d'instruments financiers fondée sur l'analyse financière des émetteurs. En conséquence, la SICAV ne dispose pas d'indicateur de référence. La stratégie mise en oeuvre afin de sélectionner les sous-jacents de la SICAV, repose sur les critères suivants: une perspective de croissance durable, une situation concurrentielle faible (quasimonopole technique ou commercial - position dominante), une compréhension claire de l'activité de la société en question, un prix raisonnable.

BI Allianz Dynamic MA Strategy 75

Politique d'investissement: le fonds de placement interne investit dans le fonds Allianz Dynamic MA Strategy 75 (ISIN: LU1594335520). Accroissement du capital sur le long terme via l'investissement dans un vaste éventail de catégories d'actifs, avec une orientation sur les marchés d'actions mondiaux et les marchés obligataires et monétaires européens en vue de générer, à moyen terme, une performance comparable à celle d'un portefeuille équilibré constitué à 75% d'instruments des marchés d'actions mondiaux et à 25% d'instruments des marchés obligataires européens. Nous investissons au moins 70% des actifs du Compartiment dans des Actions (titres de participation) et/ou des obligations et/ou d'autres catégories d'actifs tels que décrits dans l'objectif d'investissement. Nous pouvons investir jusqu'à 30% des actifs du Compartiment sur les Marchés émergents. Nous pouvons investir jusqu'à 20% des actifs du Compartiment dans des obligations à haut rendement, qui présentent habituellement un risque accru et un potentiel de bénéfices supérieur. Nous pouvons investir jusqu'à 20% des actifs du Compartiment dans des ABS et/ou MBS. Nous pouvons investir jusqu'à 20% des actifs du Compartiment dans des OPCVM et/ou OPC. Jusqu'à 100% des actifs du Compartiment peuvent être détenus en dépôt et/ou investis directement dans des Instruments du marché monétaire et/ou (dans la limite de 20% des actifs du Compartiment) dans des fonds monétaires à titre temporaire, à des fins de gestion de la liquidité et/ou dans un but défensif. La durée des actifs du Compartiment (sur le niveau de la VNI) devrait s'établir entre moins deux ans et plus dix ans.

BI Echiquier Arty

Politique d'investissement: le fonds de placement interne investit dans le fonds Echiquier Arty (ISIN: FR0010611293). Echiquier ARTY est un fonds qui recherche la performance à moyen terme au travers d'une gestion discrétionnaire et opportuniste sur les marchés de taux et des marchés actions. Le gérant du fonds cherche à identifier le meilleur couple rendement/risque offert par les instruments émis par les émetteurs de son univers d'investissement. L'indice composite 25% MSCI Europe+ 25% EONIA+ 50% Iboxx Euro Corporate 3-5 ans peut être un indicateur représentatif de la gestion d'Echiquier ARTY. Il est utilisé uniquement à titre indicatif et est calculé en euros et dividendes réinvestis. La gestion du fonds s'appuie sur une gestion «bond picking» pour les taux et sur une gestion «stock picking» pour les titres et repose sur une gestion discrétionnaire:

- Sur les actions, ces choix conduisent à des achats d'actions françaises et européennes de tout secteur d'activité, principalement des valeurs de rendement. Il est exposé en actions dans la limite de 50% maximum de l'actif net à travers des investissements en direct ou en instruments financiers.
- Sur les produits de taux, le fonds est exposé au minimum à hauteur de 40% de son actif en titres obligataires ou titres de créances négociables. Lors de l'acquisition et du suivi en cours de vie des titres, l'appréciation du risque de crédit repose sur la recherche et l'analyse interne de La Financière de l'Echiquier ainsi que sur les notations proposées par les agences. La part des titres obligataires dont la notation est inférieure à BBB- ou considérés comme tels par l'équipe de gestion (titres réputés spéculatifs) ou ne bénéficiant pas d'une notation ne pourra pas dépasser 35% de l'actif net. Le fonds investit dans des titres obligataires de la zone OCDE, avec 10% maximum hors OCDE.

BI Candriam Money Market Euro (Fonds de Cash)

Politique d'investissement: le fonds de placement interne investit dans le fonds Candriam Money Market Euro (ISIN: LU0093583077). Ce fonds investit principalement dans les instruments monétaires, du cash, des instruments financiers et des fonds obligataires d'une durée résiduelle d'un an maximum ou dont le taux est révisable au moins annuellement ainsi que dans les certificats de trésorerie. Les émetteurs d'instruments monétaires et d'obligations affichent au moins une notation de A2/P2 (Standard & Poor's) ou l'équivalent de cela (des émetteurs de bonne qualité). Les investissements sont libellés en EUR, ainsi que dans les devises des pays membres de l'O.C.D.E. Le fonds peut recourir aux produits dérivés, tant dans un but d'investissement que dans un but de couverture (se prémunir contre des événements financiers futurs défavorables). Le fonds est un compte d'attente. En cas de bénéfices, les réserves des fonds ci-dessus peuvent p. ex. être automatiquement (partiellement) transférées dans ce fonds. Ce fonds n'a pas pour vocation de réaliser un rendement élevé.

PROFIL RISQUE PRODUIT



Balanced



Dynamic

Vous trouverez de plus amples informations sur belfius.be/approcheinvestissements.

Consultez votre spécialiste en investissements. Il évaluera avec vous vos connaissances et votre expérience en matière financière, vos objectifs et votre horizon d'investissement ainsi que votre situation financière. En fonction de votre appétit de risque vous décidez vous-même dans quels fonds vous investissez.

RISQUES

Un investissement dans le contrat d'assurance-vie Belfius Business Manager Flex peut comporter les risques suivants:

- **Risque de taux d'intérêt:** ce risque porte sur l'assurance Branche 21 ou sur les fonds Branche 23 qui investissent (partiellement) en obligations. Lors d'un rachat, il est possible de subir une perte de valeur en cas de hausse des taux du marché. Dans l'assurance Branche 21, la perte de valeur est seulement possible si le retrait intervient à un moment où des frais de sortie ou une indemnité de sortie conjoncturelle sont portés en compte. Une baisse des taux du marché peut en revanche générer une plus-value dans un fonds.
- **Risque de change:** ce risque porte surtout sur les fonds de la Branche 23. Si un fonds investit aussi dans une devise étrangère (non couverte par rapport à l'euro) et que cette devise n'a pas évolué favorablement, cela exerce un impact négatif sur la valeur du fonds à la conversion en euro. En revanche, si l'évolution de la devise est favorable, le cours de change produira une plus-value.
- **Risque de capital:** dans les fonds de la Branche 23, il existe un risque que la valeur du capital investi ait baissé lors du retrait à la suite de la situation financière et économique sur les marchés. L'envergure du risque de capital dépend de la stratégie suivie par le fonds.

Dans l'assurance Branche 21, il est possible que le capital investi et/ou les intérêts ne soient pas ou pas entièrement remboursés en cas de faillite de la compagnie d'assurance Belfius Insurance. Les sommes versées dans l'assurance Branche 21 ne relèvent pas du régime légal belge de garantie des dépôts à concurrence de 100.000 euros /personne/entreprise d'assurance.

- **Durabilité:** Au niveau de l'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement : Les risques en matière de durabilité ne sont pas intégrés, ou ne le sont pas de manière systématique dans les décisions d'investissement prises par le gestionnaire du fonds lors du processus de sélection d'actifs financiers. Il est néanmoins possible que, de temps en temps et de façon discrétionnaire, le gestionnaire du fonds prenne en considération les risques en matière de durabilité lors de la sélection, l'acquisition ou la cession d'un instrument financier. Le fait qu'il ne soit pas tenu compte des risques en matière de durabilité, ou pas systématiquement dans les décisions d'investissement prises par le gestionnaire de du fonds est susceptible d'impacter négativement le rendement des actifs financiers en portefeuille.

DOCUMENTATION

Avant d'investir, les investisseurs potentiels sont priés de prendre connaissance de l'ensemble du contenu de la fiche produit, des conditions générales et du règlement de gestion des fonds d'investissement internes. Ces documents sont mis gratuitement à disposition dans les agences Belfius, qui assure le service financier, ainsi que sur www.belfius.be.

Fiche produit assurance-vie combinée (branches 21 et 23)

Belfius Business Manager Flex

Type d'assurance-vie	- Assurance-vie dans le cadre de laquelle les primes nettes (hors taxes, frais d'entrée et primes éventuelles pour des garanties complémentaires) sont entièrement ou partiellement investies dans un volet de la branche 21 (avec rendement garanti), et entièrement ou partiellement dans un volet de la branche 23, dont le rendement est lié à des fonds d'investissement internes.
Garanties	<ul style="list-style-type: none"> - Garanties principales (en cas de vie et en cas de décès) capital pension : la réserve acquise, telle que décrite dans les conditions générales (sous réserve des frais et commissions éventuelles). Si le preneur d'assurance souscrit la formule Security, les bénéficiaires peuvent réclamer un capital minimum en cas de décès de l'assuré. - Garanties complémentaires en cas d'incapacité de travail : Si l'assuré est en incapacité de travail pendant la période de couverture à la suite d'une maladie ou d'un accident, Belfius Insurance SA garantit : <ul style="list-style-type: none"> o Exonération de la prime : versement d'une rente annuelle égale aux primes périodiques des garanties capital-pension, décès et exonération de la prime. o Revenu garanti : rente annuelle, mentionnée dans les conditions particulières, ainsi que le remboursement de la prime de cette garantie qui a été payée pour la période où Belfius Insurance SA verse la rente susmentionnée.
Groupe cible	- Le contrat comprend un engagement individuel de pension (EIP) d'une personne morale envers un de ses dirigeants d'entreprise pour la constitution d'une pension complémentaire avec, éventuellement, une garantie complémentaire en cas de décès ou d'incapacité de travail avant l'âge de la pension.
Volet Branche 21	
Rendement	
- Taux d'intérêt garanti	<ul style="list-style-type: none"> - Au 01/01/2020, le taux d'intérêt garanti s'élève à 0,50 % sur la prime nette versée. - Lors de chaque versement suivant, le taux d'intérêt (en fonction de la durée) utilisé est celui d'application au moment du paiement. Le taux d'intérêt du premier versement peut cependant différer du taux d'intérêt des versements suivants. - Les taux d'intérêt sont garantis par versement net jusqu'à la date finale du contrat. - Le taux d'intérêt n'est pas garanti pour les versements futurs. - Chaque versement est capitalisé à partir de sa réception sur le compte de Belfius Insurance SA
- Participation bénéficiaire	<ul style="list-style-type: none"> - En plus du taux d'intérêt garanti, Belfius Insurance SA peut octroyer chaque année une participation bénéficiaire en fonction de ses résultats. - Cette participation bénéficiaire est ajoutée à la réserve acquise du volet Branche 21. - Chaque année, lors de la clôture de l'exercice, Belfius Insurance SA détermine, le cas échéant, le pourcentage de participation bénéficiaire, conformément à un plan de répartition technique qui est communiqué au(x) organe(s) de contrôle compétent(s). - Le cas échéant, la participation bénéficiaire est octroyée aux contrats en vigueur le 31 décembre de l'année concernée et est acquise le 1er janvier suivant. - L'octroi de la participation aux bénéfices est subordonné à l'accord de l'Assemblée Générale de Belfius Insurance SA.
- Rendement du passé	<ul style="list-style-type: none"> - Ce produit a été lancé en novembre 2015. - Les rendements du passé ne constituent aucune garantie pour l'avenir et ne sont pas non plus un indicateur fiable des résultats futurs. - Mode de capitalisation : intérêts composés
Volet Branche 23	
Fonds	La prime nette versée dans le volet Branche 23 sera répartie entre les différents fonds d'investissement internes sélectionnés conformément à la clé de répartition déterminée par le preneur d'assurance et l'assuré. Le preneur d'assurance et l'assuré peuvent modifier cette clé de répartition par la suite (sans frais) s'ils se mettent d'accord. Les fonds d'investissement internes sont gérés par Belfius Insurance SA. Tous les fonds d'investissement internes sont tous libellés en euros. Les fonds d'investissement internes investissent en

La présente fiche produit décrit les modalités du produit et sa fiscalité telle qu'elle est en vigueur au 01/03/2021.

Belfius Insurance SA, Place Charles Rogier 11 à 1210 Bruxelles (Belgique). RPM Bruxelles 0405.764.064 Entreprise d'assurances, agréée sous le numéro de code 0037 pour l'exercice des branches d'activité Vie.

AWAT FOXE_4263

1/8

OPC sans rendement garanti.

Fonds de placement interne BI Templeton Asian Smaller Co A EUR

- ❖ Politique d'investissement : le fonds d'investissement interne investit Templeton Asian Smaller Companies Fund A Acc EUR (ISIN: LU0390135415) qui vise un accroissement du capital à long terme et investit principalement dans les actions cessibles et dans les certificats de dépôt de small-caps (petites capitalisations de moins de 2 milliards USD) qui sont établies en Asie et/ou qui déploient une part importante de leurs activités dans cette région. L'Asie regroupe, sans que cette liste soit limitative, les pays suivants : Bangladesh, Cambodge, Corée, Hong Kong, Inde, Indonésie, Malaisie, Pakistan, Philippines, République populaire de Chine, Singapour, Sri Lanka, Taïwan, Thaïlande, Vietnam, etc..
- ❖ Gestionnaire du fonds sous-jacent : FranklinTempleton International Services S.à.r.l.
- ❖ Frais de gestion du fonds d'investissement interne : 0,75% par an
- ❖ Classe de risque selon « l'indicateur synthétique de risque et de performance » (SRRI) : 5 (échelle de 1 à 7)

Fonds de placement interne BI BlackRock Global Funds European A2

- ❖ Politique d'investissement : le fonds d'investissement interne investit dans le fonds BlackRock Global Funds European A2 (ISIN : LU0011846440). Le fonds vise à optimiser le rendement en combinant croissance du capital et revenu des actifs du fonds. Le fonds investit au moins 70% du total de son actif en actions (et autres titres de participation) de sociétés domiciliées, ou exerçant la majeure partie de leurs activités, en Europe. L'Europe désigne ici tous les pays européens, y compris le Royaume-Uni, l'Europe de l'Est et les pays de l'ex-Union soviétique.
- ❖ Gestionnaire du fonds sous-jacent : BlackRock (Luxembourg) S.A
- ❖ Frais de gestion du fonds d'investissement interne : 0,75% par an
- ❖ Classe de risque selon « l'indicateur synthétique de risque et de performance » (SRRI): 5 (échelle de 1 à 7)

Fonds de placement interne BI Invesco Pan European Structured Eq A

- ❖ Politique d'investissement : le fonds de placement interne investit dans le fonds Invesco Funds-Invesco Pan European Structured Equity Fund A Acc (ISIN: LU0119750205). L'objectif d'investissement du fonds est la croissance du capital à long terme. Le fonds a pour but d'investir principalement dans des actions de sociétés européennes ou des sociétés qui sont actives en Europe. Le fonds fait l'objet d'une gestion active sans qu'aucune contrainte ne lui soit imposée par un indicateur de référence.
- ❖ Le Gestionnaire du fonds sous-jacent : Invesco Management S.A.
- ❖ Frais de gestion du fonds de placement interne : 0,75% par an
- ❖ Classe de risque selon « l'indicateur synthétique de risque et de performance » (SRRI): 5 (échelle de 1 à 7)

Fonds de placement interne BI Robeco US Large Cap Equities D EUR

- ❖ Politique d'investissement : le fonds de placement interne investit dans le fonds Robeco US Large Cap Equities D EUR (ISIN: LU0474363974) , qui investit à son tour dans de grandes entreprises aux États-Unis. Ce fonds se compose principalement d'actions affichant une capitalisation supérieure à 2 milliards USD. Son objectif est de prendre des positions quand les marchés s'orientent à la hausse et de conserver le capital quand ceux-ci baissent, au moyen d'une gestion active des risques.
- ❖ Le Gestionnaire du fonds sous-jacent : Robeco Luxembourg S.A.
- ❖ Frais de gestion du fonds de placement interne : 0,75%
- ❖ Classe de risque selon « l'indicateur synthétique de risque et de performance » (SRRI): 6 (échelle de 1 à 7)

Fonds de placement interne BI Aberdeen Global Japanese Eq F A2 EUR

- ❖ Politique d'investissement : le fonds de placement interne investit dans le fonds Aberdeen Global Japanese Equity Fund A2 Acc EUR (ISIN: LU0476876759). Ce fonds a pour vocation d'offrir un accroissement du capital à long terme en investissant dans des sociétés situées ou ayant des activités au Japon, cotées en Bourse. Le risque de change est couvert.
- ❖ Le Gestionnaire du fonds sous-jacent : Aberdeen Global Services S.A

La présente fiche produit décrit les modalités du produit et sa fiscalité telle qu'elle est en vigueur au 01/03/2021.

Belfius Insurance SA, Place Charles Rogier 11 à 1210 Bruxelles (Belgique). RPM Bruxelles 0405.764.064 Entreprise d'assurances, agréée sous le numéro de code 0037 pour l'exercice des branches d'activité Vie.

AWAT FOXE_4263

2/8

- ❖ Frais de gestion du fonds de placement interne : 0,75% par an
- ❖ Classe de risque selon « l'indicateur synthétique de risque et de performance » (SRRI): 6 (échelle de 1 à 7):

Fonds de placement interne BI Fidelity F Emerging Market Debt A Acc

- ❖ Politique d'investissement : le fonds de placement interne investit dans le fonds Fidelity Funds Emerging Market Debt A Acc EUR (ISIN: LU0238205289) et vise à réaliser des rendements et un accroissement du capital, en investissant principalement (au moins 70% des actifs) dans des titres de créance émanant de marchés émergents dans le monde entier. Le fonds peut aussi investir dans d'autres types de titres, dont les instruments de dette de marchés locaux, des titres à taux fixe, des actions et des obligations d'entreprise d'émetteurs évoluant sur un marché émergent ainsi que dans des obligations de moindre qualité. Les investissements se cantonnent, mais pas exclusivement, à l'Amérique latine, l'Asie du Sud-Est, l'Afrique et l'Europe de l'Est (Russie comprise) et le Moyen-Orient.
- ❖ Le Gestionnaire du fonds sous-jacent : FIL Investment Management (Lux.) S.A.
- ❖ Frais de gestion du fonds de placement interne : 0,35% par an
- ❖ Classe de risque selon « l'indicateur synthétique de risque et de performance » (SRRI): 4 (échelle de 1 à 7)

Fonds de placement interne BI Templeton Glob. Total Return A Eur H1

- ❖ Politique d'investissement : le fonds de placement interne investit dans le fonds Templeton Global Total Return A Acc EUR H1 (ISIN: LU0294221097). Le fonds a pour objectif de maximiser la performance globale de l'investissement en visant l'appréciation de la valeur de ses placements en USD et en réalisant des gains de change à moyen et long terme. Le fonds investit principalement dans un portefeuille de titres de créance et d'obligations à taux fixe et variable (y compris des titres de bonne qualité et de qualité inférieure à « investment grade ») émis par des États, des entités publiques et des sociétés du monde entier, ainsi que dans certains instruments financiers dérivés à des fins de couvertures. Le risque de change de la valeur d'unité en USD convertie en euro est couvert. La duration du portefeuille est gérée activement.
- ❖ Gestionnaire du fonds sous-jacent : Franklin Templeton International Services
- ❖ Frais de gestion du fonds de placement interne : 0,35% par an
- ❖ Classe de risque selon « l'indicateur synthétique de risque et de performance » (SRRI): 4 (échelle de 1 à 7)

Fonds de placement interne BI JPMorgan Global Income A (acc) EUR

- ❖ Politique d'investissement : le fonds de placement interne investit dans le fonds JPMorgan Investment Funds Global Income Fund A Acc EUR (ISIN: LU0740858229). Le fonds cherche à offrir un revenu régulier en investissant, à l'échelle mondiale, essentiellement dans un portefeuille de titres générateurs de revenus et en ayant recours aux instruments financiers dérivés. Le fonds investira essentiellement dans des titres de créance, des actions et des fonds d'investissement immobiliers (REIT). Les émetteurs de ces titres peuvent être établis dans un quelconque pays, y compris sur les marchés émergents. Le fonds peut également investir dans d'autres actifs tels que, entre autres, des titres convertibles et des contrats de change à terme. Le fonds peut investir dans des titres de créance de catégorie inférieure à « investment grade » et des titres non notés.
- ❖ Gestionnaire du fonds sous-jacent : J.P.Morgan Asset Management (Europe) S.à.r.l
- ❖ Frais de gestion du fonds de placement interne : 0,55% par an
- ❖ Classe de risque selon « l'indicateur synthétique de risque et de performance » (SRRI): 4 (échelle de 1 à 7)

Fonds de placement interne BI Carmignac Patrimoine A EUR acc

- ❖ Politique d'investissement : le fonds de placement interne investit dans Carmignac Patrimoine A Acc EUR (ISIN: FR0010135103). Le fonds est un fonds « diversifié » dont les moteurs de performance sont les suivants : Les actions : le fonds est exposé au maximum à 50% de l'actif net en actions internationales (toutes capitalisations, sans contrainte sectorielle ou géographique, pays émergents inclus dans la limite de 25% de l'actif net). Les produits de taux : l'actif net du fonds est investi de 50% à 100% en produits obligataires à taux fixe et/ou variable, publics et/ou privés et en produits monétaires. La notation moyenne des encours obligataires détenus par le fonds est au moins « Investment Grade ». Les produits de taux des pays émergents ne dépasseront pas 25% de l'actif net. Le fonds peut utiliser en exposition et en couverture, les devises autres que la devise de valorisation du fonds.

La présente fiche produit décrit les modalités du produit et sa fiscalité telle qu'elle est en vigueur au 01/03/2021.

Belfius Insurance SA, Place Charles Rogier 11 à 1210 Bruxelles (Belgique). RPM Bruxelles 0405.764.064 Entreprise d'assurances, agréée sous le numéro de code 0037 pour l'exercice des branches d'activité Vie.

- ❖ Le Gestionnaire du fonds sous-jacent : Carmignac Gestion
- ❖ Frais de gestion du fonds de placement interne : 0,55% par an
- ❖ Classe de risque selon « l'indicateur synthétique de risque et de performance » (SRRI): 4 (échelle de 1 à 7)

Fonds de placement interne BI BlackRock GF Global Allocation A2 EUR

- ❖ Politique d'investissement : le fonds de placement interne investit dans le fonds BlackRock Global Funds – Global Allocation A2 EUR (ISIN: LU0171283459). Le fonds vise à optimiser le rendement en combinant croissance du capital et revenu des actifs du fonds. Le fonds investit à l'échelle mondiale au moins 70% du total de son actif dans des actions (et autres titres de participation) et des titres de créances dans des conditions de marché normales. Les titres de créances comprennent les obligations et les instruments du marché monétaire (c'est-à-dire des titres de créance à échéance à court terme). Il peut également détenir des dépôts et des liquidités.
- ❖ Gestionnaire du fonds sous-jacent : BlackRock (Luxembourg) S.A.
- ❖ Frais de gestion du fonds de placement interne : 0,55 % par an
- ❖ Classe de risque selon « l'indicateur synthétique de risque et de performance » (SRRI): 5 (échelle de 1 à 7)

Fonds de placement interne BI Ethna - Dynamisch T

- ❖ Politique d'investissement : le fonds de placement interne investit dans le fonds Ethna Dynamisch T (ISIN: LU0455735596). La politique d'investissement du fonds vise principalement à réaliser une plus-value intéressante en euros, en tenant compte des critères de stabilité de la valeur, de sécurité du capital et de liquidité de l'actif du fonds. Le fonds investit son actif dans des titres de toutes sortes, parmi lesquels figurent des actions, des obligations, des instruments du marché monétaire, des certificats, d'autres fonds et des dépôts à terme. L'investissement dans des certificats représentatifs de marchandises (p. ex. métaux précieux, matières premières) ne doit, à cet égard, pas excéder 20 % de l'actif du fonds. La part des actions, des fonds en actions et des titres assimilés à des actions s'élèvera en principe à 70 % au maximum de l'actif du fonds. L'investissement dans d'autres fonds ne doit pas dépasser 10 % de l'actif du fonds. Le fonds peut avoir recours à des instruments financiers, dont la valeur dépend des cours futurs d'autres éléments d'actifs (« produits dérivés ») afin de couvrir ou d'accroître son actif.
- ❖ Le Gestionnaire du fonds sous-jacent : Ethenea Independent Investors S.A.
- ❖ Frais de gestion du fonds de placement interne : 0,55% par an
- ❖ Classe de risque selon « l'indicateur synthétique de risque et de performance » (SRRI): 5 (échelle de 1 à 7)

Fonds de placement interne BI Ethna Aktiv T

- ❖ Politique d'investissement : le fonds de placement interne investit dans le fonds Ethna AKTIV T LU0431139764). L'objectif principal du fonds consiste à réaliser une plus-value intéressante en euros, en tenant compte des critères de stabilité de la valeur, de sécurité du capital et de liquidité de l'actif du fonds. Le fonds investit son actif dans des titres de toutes sortes, parmi lesquels figurent des actions, des obligations, des instruments du marché monétaire, des certificats et des dépôts à terme. La part en actions, fonds en actions et titres assimilables à des actions ne doit pas dépasser au global 49 % de l'actif net du fonds. L'investissement dans d'autres fonds ne doit pas dépasser 10 % de l'actif du fonds. L'acquisition est principalement axée sur des actifs d'émetteurs ayant leur siège dans un État membre de l'OCDE. Le fonds peut avoir recours à des instruments financiers, dont la valeur dépend des cours futurs d'autres éléments d'actifs (« produits dérivés ») afin de couvrir ou d'accroître son actif.
- ❖ Le Gestionnaire du fonds sous-jacent : Ethenea Independent Investors S.A.
- ❖ Frais de gestion du fonds de placement interne : 0,55 % par an
- ❖ Classe de risque selon « l'indicateur synthétique de risque et de performance » (SRRI): 3 (échelle de 1 à 7)

Fonds de placement interne BI Flossbach v Storch - Multiple Opp II RT

- ❖ Politique d'investissement : le fonds de placement interne investit dans le fonds Flossbach von Storch – Multiple Opportunities II RT (ISIN: LU1038809395). L'objectif de ce fonds consiste à réaliser une plus-value intéressante dans la devise du fonds en tenant compte du risque d'investissement. La stratégie d'investissement se fait sur la base d'une analyse fondamentale des marchés financiers mondiaux. Le fonds investit ses actifs dans des titres de toutes sortes, qui comprennent des actions, des obligations, des instruments du marché monétaire, des certificats ,

La présente fiche produit décrit les modalités du produit et sa fiscalité telle qu'elle est en vigueur au 01/03/2021.

Belfius Insurance SA, Place Charles Rogier 11 à 1210 Bruxelles (Belgique). RPM Bruxelles 0405.764.064 Entreprise d'assurances, agréée sous le numéro de code 0037 pour l'exercice des branches d'activité Vie.

AWAT FOXE_4263

4/8

d'autres produits structurés (des obligations convertibles ou des obligations à bons de souscription), des fonds cibles, des produits dérivés, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des dépôts à terme. Maximum 20% des actifs nets du fonds peuvent être investis indirectement dans les métaux précieux. L'investissement dans d'autres fonds ne doit pas dépasser 10 % de l'actif du fonds. Le fonds peut avoir recours à des instruments financiers dont la valeur dépend des cours futurs d'autres éléments d'actifs (« dérivés ») afin de couvrir ou d'accroître son actif.

- ❖ Le Gestionnaire du fonds sous-jacent : Flossbach von Storch Invest S.A.
- ❖ Frais de gestion du fonds de placement interne : 0,55 % par an
- ❖ Classe de risque selon « l'indicateur synthétique de risque et de performance » (SRRI): 4 (échelle de 1 à 7)

Fonds de placement interne BI Invesco Global Income Fund

- ❖ Politique d'investissement : le fonds de placement interne investit dans le fonds BI Invesco Global Income Fund (ISIN: LU1097688714). Le Fonds a pour objectif de générer un rendement et une appréciation du capital sur le moyen à long terme. Le Fonds entend investir principalement dans des titres de créance (y compris des titres émis par des sociétés et des gouvernements), dont des obligations contingentes convertibles, ainsi que dans des actions de sociétés des quatre coins du monde. Le Fonds entend s'exposer à des titres de créance notés « investment grade » (de qualité supérieure) et « non-investment grade » (de qualité inférieure), y compris des titres de créance en difficulté (titres en difficulté). Le Fonds fait un usage intensif des produits dérivés (instruments complexes) pour (i) réduire le risque et/ou générer du capital ou des revenus supplémentaires, et/ou (ii) atteindre ses objectifs d'investissement en produisant des effets de levier variables (c'est-à-dire en prenant une exposition au marché supérieure à sa valeur liquidative). Dans le respect de ses objectifs, le Fonds fait l'objet d'une gestion active sans qu'aucune contrainte ne lui soit imposée par un indice de référence. Tout revenu découlant de votre investissement sera réinvesti.
- ❖ Le Gestionnaire du fonds sous-jacent : Invesco Management S.A.
- ❖ Frais de gestion du fonds de placement interne : 0,55 % par an
- ❖ Classe de risque selon « l'indicateur synthétique de risque et de performance » (SRRI): 4 (échelle de 1 à 7)

Fonds de placement interne BI Capital Group Global Allocation Fund

- ❖ Politique d'investissement : le fonds de placement interne investit dans le fonds BI Capital Group Global Allocation Fund (ISIN: LU1006076381). Le fonds cherche à atteindre trois objectifs équilibrés : une croissance du capital à long terme, la conservation du principal et un revenu actuel en investissant en actions et obligations ainsi que dans d'autres titres à revenu fixe du monde entier. Le fonds investit principalement dans des actions cotées et des obligations de qualité supérieure émises par des émetteurs privés et gouvernementaux, mais aussi dans d'autres titres à revenu fixe admis à la cote officielle ou négociés sur d'autres marchés réglementés. Le fonds n'utilise pas la vente à découvert ou l'effet de levier. Ce fonds est susceptible de ne convenir qu'aux investissements à long terme.
- ❖ Le Gestionnaire du fonds sous-jacent : Capital International Management Company Sàrl
- ❖ Frais de gestion du fonds de placement interne : 0,55 % par an
- ❖ Classe de risque selon « l'indicateur synthétique de risque et de performance » (SRRI): 4 (échelle de 1 à 7)

Fonds de placement interne BI R Valor

- ❖ Politique d'investissement : le fonds de placement interne investit dans le fonds BI R Valor (ISIN: FR0011253624). OPCVM de classification « diversifié », la SICAV a pour objectif de gestion la recherche de performance, sur une durée de placement recommandée de 5 ans minimum, par la mise en oeuvre d'une gestion discrétionnaire reposant notamment sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, taux) et sur la sélection d'instruments financiers fondée sur l'analyse financière des émetteurs. En conséquence, la SICAV ne dispose pas d'indicateur de référence. La stratégie mise en oeuvre afin de sélectionner les sous-jacents de la SICAV, repose sur les critères suivants : une perspective de croissance durable, une situation concurrentielle faible (quasimonopole technique ou commercial - position dominante), une compréhension claire de l'activité de la société en question, un prix raisonnable.
- ❖ Le Gestionnaire du fonds sous-jacent : Rothschild Asset Management
- ❖ Frais de gestion du fonds de placement interne : 0,55 % par an
- ❖ Classe de risque selon « l'indicateur synthétique de risque et de performance » (SRRI): 5 (échelle de 1 à 7)

La présente fiche produit décrit les modalités du produit et sa fiscalité telle qu'elle est en vigueur au 01/03/2021.

Belfius Insurance SA, Place Charles Rogier 11 à 1210 Bruxelles (Belgique). RPM Bruxelles 0405.764.064 Entreprise d'assurances, agréée sous le numéro de code 0037 pour l'exercice des branches d'activité Vie.

AWAT FOXE_4263

5/8

Fonds de placement interne BI Allianz Dynamic MA Strategy 75

- ❖ Politique d'investissement : le fonds de placement interne investit dans le fonds *Allianz Dynamic MA Strategy 75* (ISIN: LU1594335520). Accroissement du capital sur le long terme via l'investissement dans un vaste éventail de catégories d'actifs, avec une orientation sur les marchés d'actions mondiaux et les marchés obligataires et monétaires européens en vue de générer, à moyen terme, une performance comparable à celle d'un portefeuille équilibré constitué à 75 % d'instruments des marchés d'actions mondiaux et à 25 % d'instruments des marchés obligataires européens. Nous investissons au moins 70 % des actifs du Compartiment dans des Actions (titres de participation) et/ou des obligations et/ou d'autres catégories d'actifs tels que décrits dans l'objectif d'investissement. Nous pouvons investir jusqu'à 30 % des actifs du Compartiment sur les Marchés émergents. Nous pouvons investir jusqu'à 20 % des actifs du Compartiment dans des obligations à haut rendement, qui présentent habituellement un risque accru et un potentiel de bénéfices supérieur. Nous pouvons investir jusqu'à 20 % des actifs du Compartiment dans des ABS et/ou MBS. Nous pouvons investir jusqu'à 20 % des actifs du Compartiment dans des OPCVM et/ou OPC. Jusqu'à 100 % des actifs du Compartiment peuvent être détenus en dépôt et/ou investis directement dans des Instruments du marché monétaire et/ou (dans la limite de 20 % des actifs du Compartiment) dans des fonds monétaires à titre temporaire, à des fins de gestion de la liquidité et/ou dans un but défensif. La durée des actifs du Compartiment (sur le niveau de la VNI) devrait s'établir entre moins deux ans et plus dix ans.
- ❖ Le Gestionnaire du fonds sous-jacent : Allianz Global Investors GmbH
- ❖ Frais de gestion du fonds de placement interne : 0,55 % par an
- ❖ Classe de risque selon « l'indicateur synthétique de risque et de performance » (SRRI): 5 (échelle de 1 à 7)

Fonds de placement interne BI Echiquier Arty

- ❖ Politique d'investissement : le fonds de placement interne investit dans le fonds Echiquier Arty (ISIN: FR0010611293). Echiquier ARTY est un fonds qui recherche la performance à moyen terme au travers d'une gestion discrétionnaire et opportuniste sur les marchés de taux et des marchés actions. Le gérant du fonds cherche à identifier le meilleur couple rendement/risque offert par les instruments émis par les émetteurs de son univers d'investissement. L'indice composite 25% MSCI Europe+ 25% EONIA+ 50% Iboxx Euro Corporate 3-5 ans peut être un indicateur représentatif de la gestion d'Echiquier ARTY. Il est utilisé uniquement à titre indicatif et est calculé en euros et dividendes réinvestis. La gestion du fonds s'appuie sur une gestion « bond picking » pour les taux et sur une gestion « stock picking » pour les titres et repose sur une gestion discrétionnaire. Sur les actions, ces choix conduisent à des achats d'actions françaises et européennes de tout secteur d'activité, principalement des valeurs de rendement. Il est exposé en actions dans la limite de 50% maximum de l'actif net à travers des investissements en direct ou en instruments financiers. Sur les produits de taux, le fonds est exposé au minimum à hauteur de 40 % de son actif en titres obligataires ou titres de créances négociables. Lors de l'acquisition et du suivi en cours de vie des titres, l'appréciation du risque de crédit repose sur la recherche et l'analyse interne de La Financière de l'Echiquier ainsi que sur les notations proposées par les agences. La part des titres obligataires dont la notation est inférieure à BBB- ou considérés comme tels par l'équipe de gestion (titres réputés spéculatifs) ou ne bénéficiant pas d'une notation ne pourra pas dépasser 35% de l'actif net. Le fonds investit dans des titres obligataires de la zone OCDE, avec 10 % maximum hors OCDE.
- ❖ Le Gestionnaire du fonds sous-jacent : La Financière de l'Echiquier
- ❖ Frais de gestion du fonds de placement interne : 0,55 % par an
- ❖ Classe de risque selon « l'indicateur synthétique de risque et de performance » (SRRI): 4 (échelle de 1 à 7)

Fonds de placement interne BI Candriam Money Market Euro (Fonds de Cash)

- ❖ Politique d'investissement : le fonds de placement interne investit dans le fonds Candriam Money Market Euro (ISIN: LU0093583077). Ce fonds investit principalement dans les instruments monétaires, du cash, des instruments financiers et des fonds obligataires d'une durée résiduelle d'un an maximum ou dont le taux est révisable au moins annuellement ainsi que dans les certificats de trésorerie. Les émetteurs d'instruments monétaires et d'obligations affichent au moins une notation de A2/P2 (Standard & Poor's) ou l'équivalent de cela (des émetteurs de bonne qualité). Les investissements sont libellés en EUR, ainsi que dans les devises des pays membres de l'O.C.D.E. Le fonds peut recourir aux produits dérivés, tant dans un but d'investissement que dans un but de couverture (se prémunir contre des événements financiers futurs défavorables).
- ❖ Le Gestionnaire du fonds sous-jacent : Candriam Luxembourg
- ❖ Frais de gestion du fonds de placement interne : 0% par an

La présente fiche produit décrit les modalités du produit et sa fiscalité telle qu'elle est en vigueur au 01/03/2021.

Belfius Insurance SA, Place Charles Rogier 11 à 1210 Bruxelles (Belgique). RPM Bruxelles 0405.764.064 Entreprise d'assurances, agréée sous le numéro de code 0037 pour l'exercice des branches d'activité Vie.

AWAT FOXE_4263

6/8

	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Classe de risque selon « l'indicateur synthétique de risque et de performance » (SRRI): 1 (échelle de 1 à 7) <p>Les prospectus des fonds sous-jacents sont disponibles sur les sites web des gestionnaires de fonds sous-jacents.</p>
Rendement	<ul style="list-style-type: none"> - La compagnie d'assurances ne fournit aucune garantie concernant le rendement du volet Branche 23. - Le rendement est lié aux prestations des fonds d'investissement internes sélectionnés par le preneur d'assurance et l'assuré. - La valeur de chaque fonds d'investissement interne correspond au produit du nombre total d'unités par fonds d'investissement interne et de la valeur de chaque unité. - Le risque financier est entièrement supporté par l'assuré et le(s) bénéficiaire(s) en cas de décès. - L'évolution de la valeur d'inventaire nette est incertaine. Il peut en résulter une volatilité importante du cours.
Valeur d'inventaire	<ul style="list-style-type: none"> - La valeur d'inventaire de chaque fonds d'investissement interne peut être consultée dans une agence de Belfius Banque ou sur le site www.belfius.be. Elle figure aussi dans l'extrait annuel envoyé au souscripteur. - La valeur d'inventaire est déterminée chaque jour ouvrable bancaire.
Transfert de fonds d'investissement interne	<ul style="list-style-type: none"> - Possible

Généralités	
Frais :	
- Frais d'entrée	- Max. 6,00 % sur chaque prime
- Frais de sortie	- Voir " Indemnité de rachat/transfert"
- Frais de gestion directement imputés au contrat	<ul style="list-style-type: none"> - Les frais de gestion sur le volet Branche 21 sont retenus chaque mois à raison de 0,01 % de la réserve acquise - Les frais de gestion sur le volet Branche 23 sont fixés à maximum 1,35 % par an (voir rubrique "fonds"). Ils sont compris dans la valeur d'inventaire des fonds d'investissement internes et couvrent leurs frais de gestion.
- Indemnité de rachat/transfert	<ul style="list-style-type: none"> - En cas de transfert de la réserve acquise ou, si un rachat est autorisé, en cas de rachat partiel ou total, la compagnie imputera une indemnité de rachat de 5 % ainsi que, en ce qui concerne le volet Branche 21, une indemnité conjoncturelle de rachat (comme décrit dans les Conditions Générales). - L'indemnité de rachat est ramenée à 4%, 3%, 2% ou 1% selon que l'opération est effectuée pendant la 4^{ème}, 3^{ème}, 2^{ème} ou dernière année qui précède la date d'expiration du contrat mais sans jamais être inférieure à 75 EUR (indexée, base 1988 = 100).
- Frais en cas de transfert de fonds d'investissement internes au sein du volet Branche 23 (conversion)	<ul style="list-style-type: none"> - Des frais de 1% seront prélevés sur chaque conversion à concurrence de la valeur convertie. - Une fois tous les 12 mois, il est possible d'effectuer une conversion sans prélèvement de frais.
- Frais en cas de transfert de la branche 21 à la branche 23 ou inversement (arbitrage)	<ul style="list-style-type: none"> - Des frais de 1% seront prélevés sur chaque arbitrage à concurrence de la valeur arbitrée. - Pendant les dix dernières années du contrat, il est possible d'effectuer un arbitrage du volet Branche 23 vers le volet Branche 21 sans prélèvement de frais une fois tous les 12 mois. - En cas d'arbitrage du volet Branche 21 vers le volet Branche 23, la compagnie imputera une indemnité conjoncturelle de transfert interne, comme décrit dans les Conditions Générales.
Durée	Le contrat doit rester en vigueur jusqu'à la date de départ effectif à la retraite de l'affilié, même si celui-ci prend sa pension après l'âge légal de retraite (actuellement 65 ans, 66 ans en 2025 et 67 ans en 2030). Une fois l'affilié parti en retraite, le contrat doit être liquidé.
Financement immobilier	Il est possible de procéder à une avance ou une mise en gage dans la mesure où il s'agit d'une acquisition, une

La présente fiche produit décrit les modalités du produit et sa fiscalité telle qu'elle est en vigueur au 01/03/2021.

Belfius Insurance SA, Place Charles Rogier 11 à 1210 Bruxelles (Belgique). RPM Bruxelles 0405.764.064 Entreprise d'assurances, agréée sous le numéro de code 0037 pour l'exercice des branches d'activité Vie.

AWAT FOXE_4263

7/8

(pour le volet branche 23, limité à la mise en gage de la réserve)	construction, une amélioration, une transformation ou une réparation de/à un bien immobilier qui rapporte des revenus imposables dans le chef de l'assuré et qui est situé sur le territoire de l'Espace économique européen.
Prime	Prime unique et prime régulière (mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle), à raison d'un minimum de 100 euros pour le versement annuel. Pour les garanties capital pension et décès réunies la prime annuelle minimale s'élève à 500 EUR.
Fiscalité	<p>Le régime fiscal dépend la situation individuelle du preneur d'assurance et de l'assuré et peut être soumis à des modifications à l'avenir.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taxe de 4,4 % (9,25 % en matière d'incapacité de travail) sur la prime versée. - Avantage fiscal moyennant le respect des conditions légales et dans la mesure où les capitaux générés en cas de vie (obtenus par les primes), libellés en rente annuelle et pension légale comprise, ne dépassent pas 80 % du dernière salaire brut normal, compte tenu d'une durée normale de l'activité professionnelle. - Prélèvement Wijninckx : une cotisation spéciale de sécurité sociale de 3% sera due dès que la somme de la pension légale et de la pension complémentaire dépassera l' "objectif de pension" . - Versement à la pension <ul style="list-style-type: none"> o 3,55 % de cotisation INAMI : d'application sur le montant total versé o Cotisation de solidarité de 0 % à 2 % : d'application sur le montant total versé o Capital versé à partir du 1/7/2013, composé des cotisations de société : taxe de 20 %* à 60 ans, 18 %* à 61 ans, 16,50 % à partir de 62 ans et sous conditions 10 % à partir de l'âge de la pension légale (encore 65 ans aujourd'hui)** (+ taxe communale). Un précompte professionnel sera retenu. o Participation bénéficiaire exonérée d'impôt des personnes physiques, moyennant le respect des conditions légales o Versement sous forme de rente : en plus de la taxe susmentionnée, précompte mobilier de 25 % sur 3 % du capital indiqué - Versement en cas de décès <ul style="list-style-type: none"> o 3,55 % de cotisation INAMI : d'application sur le montant total versé o Cotisation de solidarité de 0 % à 2 % : d'application sur le montant total versé o Capital composé des cotisations de la société : taxe de 16,5 % ou , sous conditions, 10 %** (+ taxe communale). Un précompte professionnel sera retenu. o Participation bénéficiaire exonérée d'impôt des personnes physiques, moyennant le respect des conditions légales o Versement sous forme de rente, après retenue des impôts sur le capital : en plus de la taxe susmentionnée, précompte mobilier de 25 % sur 3 % du capital indiqué o Droits de succession <p>* 16,5 % si versement à la pension légale ** si le dirigeant d'entreprise (en cas de vie) ou le dirigeant d'entreprise décédé est resté effectivement actif jusqu'à l'âge légal de la pension (aujourd'hui = l'âge est à 65 ans; l'âge de la pension légale est porté à 66 ans à partir de février 2025 / à 67 ans dès février 2030).</p> <p>Tout droit actuel ou futur, impôt ou taxe, applicable à ce contrat ou dû lors de son exécution, est à charge du preneur d'assurance ou de l'assuré ou des bénéficiaires.</p>
Rachat (rachat partiel et/ou total)	Sauf dispositions légales ou contractuelles contraires, le preneur dispose du droit au rachat total ou partiel dès qu'il remplit les conditions pour prendre sa pension légale (anticipée). Il dispose néanmoins toujours du droit au rachat de la réserve acquise afin de la transférer vers un autre organisme de pension.
Informations	<ul style="list-style-type: none"> - Une fois par an, le souscripteur reçoit un état annuel de la situation du contrat, spécifiant les primes versées et les intérêts de l'année concernée, les éventuelles participations bénéficiaires, le nombre d'unités par fonds d'investissement interne et le total des actifs au 31 décembre de l'année concernée. - Pour en savoir plus sur la politique d'investissement des différents fonds d'investissement internes, vous pouvez consulter le règlement de gestion dans votre agence Belfius Banque ou vous rendre sur le site www.belfius.be.
Risques de durabilité	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement : Les risques en matière de durabilité ne sont pas intégrés, ou ne le sont pas de manière systématique dans les décisions d'investissement prises par le gestionnaire du fonds lors du processus de sélection d'actifs financiers. Il est néanmoins possible que, de temps en temps et de façon discrétionnaire, le gestionnaire du fonds prenne en considération les risques en matière de durabilité lors de la sélection, l'acquisition ou la cession d'un instrument financier. Le fait qu'il ne soit pas tenu compte des risques en matière de durabilité, ou pas systématiquement dans les décisions d'investissement prises par le gestionnaire de du fonds est susceptible d'impacter négativement le rendement des actifs financiers en portefeuille.

La présente fiche produit décrit les modalités du produit et sa fiscalité telle qu'elle est en vigueur au 01/03/2021.

Belfius Insurance SA, Place Charles Rogier 11 à 1210 Bruxelles (Belgique). RPM Bruxelles 0405.764.064 Entreprise d'assurances, agréée sous le numéro de code 0037 pour l'exercice des branches d'activité Vie.

AWAT FOXE_4263

8/8